

Les cambrioleurs entre les gouttes

Justice. Les preuves contre les deux garçons jugés, hier, après une tentative de cambriolage étaient insuffisantes.

Dossier exemplaire à plusieurs titres évoqué, jeudi, devant le tribunal correctionnel. Il nous a dit que primo, il est difficile pour les policiers de réunir des preuves même lors d'une interpellation en quasi-flagrant délit. Deuxio, que la vidéosurveillance n'est parfois d'aucun secours.

L'affaire évoquée en comparution immédiate était simple. Deux Nazairiens de 18 ans sont interpellés non loin de l'avenue Mitterrand, dans la nuit de samedi à dimanche. Ils ont fui alors qu'une patrouille venait d'être alertée d'une tentative de vol dans un office notarial. Deux individus avaient essayé quelques minutes plus tôt de briser une porte vitrée en lançant une plaque en fonte.

Les deux suspects, dont l'un déjà sous contrôle judiciaire et incriminé dans un cambriolage récent, ont nié.

Même si les policiers ont trouvé dans leur voiture des cagoules et une paire de gants.

L'enquête s'est aussi appuyée sur la vidéosurveillance de l'extérieur de l'étude. Pourtant, pas de film au dossier, mais quelques photos. Pour Joëlle Bonhert, procureur, « **le gant retrouvé porte une marque blanche, comme sur la vidéo** ». M^e Roux et M^e Lesève se sont déchainées contre l'absence évidente d'éléments, « **photos inexploitable** où on voit juste des silhouettes avec sweat à capuche. » Elles ont obtenu la relaxe pour cette affaire. Confondu par des empreintes dans le cambriolage plus ancien, l'un des jeunes a été condamné à six mois de prison, mais sans mandat de dépôt.

Frédéric SALLE.

Ouest-france - 18/12/16